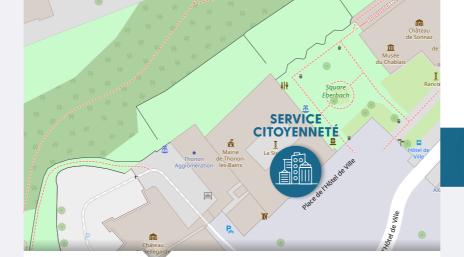


L'inscription sur la liste électorale est la condition indispensable pour participer aux élections. Il vous revient de vous inscrire dans votre nouvelle commune ou d'informer votre commune actuelle de tout déménagement ou des modifications d'état civil vous concernant.





Mairie de Thonon-les-Bains 1, place de l'Hôtel de Ville CS 20517 74200 THONON-LES-BAINS CEDEX citoyennete@ville-thonon.fr 04.50.70.69.68

Ouverture au public:

Lundi		13h30-17h00
Mardi	8h30-17h00 (en continu)	
Mercredi	8h30-12h00	13h30-17h00
Jeudi		13h30-18h30
Vendredi	8h30-12h00	13h30-17h00
Samedi	8h30-12h00	





Inscription sur la liste électorale













CITOYENNETÉ

Inscription sur la liste électorale



Qui peut effectuer cette démarche?

Réunir 3 conditions:

- avoir 18 ans accomplis au plus tard le jour du scrutin
- être de nationalité française ou citoyen de l'Union européenne pour les élections municipales et/ou européennes
- avoir un lien avec la commune (domicile, résidence de plus de 6 mois, ou contribuable local)



Comment effectuer cette démarche?

- ► En ligne sur **service-public.fr** avec votre compte service-public ou FranceConnect
- ▶ En mairie, sur place ou par courrier :
- En fournissant le formulaire adapté à votre situation, disponible sur le site service-public.fr ou en mairie, et les documents demandés.



Grâce au site service-public.fr (rubrique « Interroger sa situation électorale »), vérifiez en ligne votre inscription et retrouvez l'adresse du bureau de vote dans lequel vous êtes inscrit, votre numéro national d'électeur et les procurations recues ou données.



Quels sont les documents à fournir?

- ► Formulaire de renseignements adapté à votre situation :
- Demande d'inscription sur les listes électorales des Français pour les citoyens français: cerfa 12669*02
- Changement d'adresse : cerfa 12669*02
- Demande d'inscription d'un citoyen européen sur la liste municipale : cerfa 12670*02
- Demande d'inscription d'un citoyen européen sur la liste européenne : cerfa 12671*02
- Pièce d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans
- ▶ Justificatif de domicile au nom propre de moins de 3 mois (factures d'eau, d'électricité, gaz, assurance habitation, téléphone fixe, bulletin de salaire, titre de pension, quittance de loyer, avis d'imposition de moins d'un an)

Si hébergement:

- ▶ Justificatif de domicile de l'herbergeant
- ▶ Pièce d'identité de l'hébergeant
- ▶ Document de l'hébergé à l'adresse de l'hébergeant ou, pour les moins de 26 ans, uniquement le livret de famille ou l'acte de naissance

Pour un contribuable:

 Justificatif d'inscription au rôle des impôts locaux depuis plus de deux ans, taxe d'habitation ou taxe foncière ou CFE

Pour un gérant (ou associé):

 Décision de nomination, attestation sur l'honneur (qualité gérant), justificatif d'inscription au rôle des impôts locaux depuis plus de deux ans

Pour les étrangers :

- ▶ Titre de séjour en cours de validité
- ▶ Déclaration sur l'honneur pour l'inscription sur les listes électorales d'un Européen à réaliser en ligne sur service-public.fr ou à retirer en mairie



Quels sont les **délais**?

- ▶ **5 jours calendaires** pour examiner la demande
- 2 jours calendaires pour envoyer le récépissé d'inscription



A quel tarif?

▶ Gratuit



Quand effectuer cette démarche?

▶ Toute l'année et jusqu'au 6ème vendredi précédant le 1er tour du scrutin





